

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Déclaration de Monsieur Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
Du Royaume du Maroc
Devant

la 44^{ème} session du Comité Permanent du HCR

Genève, du 3 au 5 mars 2009.

Point 4c de l'ordre du jour : exposé sur le dialogue du Haut Commissaire sur les situations de réfugiés prolongées.

Mme la Présidente,

Ma délégation ne peut pas ne pas s'interroger sur les motifs de la non-inclusion de la situation des séquestrés de Tindouf parmi les cinq situations pilotes sélectionnées par le HCR : Réfugiés afghans, burundais, érythréens, croates et Rohingya.

Tout en comprenant le choix du Haut Commissariat de ces cinq cas qui totalisent plus de 2 millions et demi de réfugiés, nous aurions souhaité que le cas des camps de Tindouf soit présenté à notre Comité.

En effet, la situation des camps de Tindouf est la plus dramatique dans le monde et ce, au vu des trois critères établis par le HCR :

- **En termes de la durée dans le temps** : les populations des camps de Tindouf sont séquestrées depuis plus de trois décennies. Après avoir été les geôles de la détention la plus longue dans l'histoire pour des détenus marocains, jusqu'à 2005, ces camps ont le triste record des réfugiés les plus anciens au monde, parmi ceux gérés par le HCR.

- **En termes de nombre** : Ces camps remplissent largement ce critère, bien que leur nombre exact reste à définir dans le cadre d'un recensement fiable devant être réalisé par le HCR et que l'Algérie persiste à refuser, depuis plus de 30 ans et ce, en violation du droit international.

- **En termes de jouissance des droits** : les droits de l'Homme fondamentaux sont violés au quotidien dans ces camps. En effet, leurs populations sont privées de leur droit élémentaire à **la libre circulation**. Elles ne peuvent ni quitter librement les camps ni retourner à leur Mère patrie ni même s'installer dans d'autres villes et régions algériennes et ce, en raison de l'interdiction qui leur est été imposée par le pays hôte et les services de sécurité du polsario. La région des camps de Tindouf est la plus sécurisée de toute l'Algérie parce que la plus surveillée et la plus contrôlée.

En outre, leurs **libertés d'association, d'expression et de rassemblement**, ne sont pas tolérées dans les camps. Aucune opposition n'est autorisée par le polsario, qui impose, depuis plus de 32 ans, un système obsolète de parti unique et de pensée unique. Aucune voix, autre que celle du polsario n'a droit à s'exprimer.

S'agissant du **droit fondamental à l'éducation et à la scolarité**, les enfants des camps souffrent d'une discrimination flagrante. Ils sont envoyés dans des pays lointains, sans le consentement de leurs parents, afin de poursuivre leur scolarisation, parce que le pays d'accueil ne les intègre pas dans son système d'enseignement, au même titre que ses propres ressortissants.

Par ailleurs, **le droit à l'alimentation** fait l'objet d'une exploitation politique odieuse dans le cadre de campagnes périodiques de malnutrition, aggravée par les détournements continus de l'aide humanitaire internationale, confirmé par les rapports du HCR, du PAM et de l'OLAF de l'UE.

Enfin, **le plus choquant est qu'un segment** de ces populations séquestrées souffre, encore en ce 21^{ème} siècle, de différentes pratiques socialement discriminatoires et humainement dégradantes, en l'occurrence l'esclavage.

Cette pratique, d'un autre âge, décriée par la Communauté internationale et interdite par le Droit international, a été dénoncée par la presse étrangère et

plusieurs rapports d'ONG internationales telles que France- Libertés et HRW dans son dernier rapport de décembre 2008.

Madame la Présidente

La Communauté internationale est en droit de savoir pourquoi, contrairement aux autres situations similaires, les populations des camps de Tindouf sont les seules à ne pas pouvoir jouir de droit au retour à leur pays d'origine, le Maroc. Cette situation perdure depuis des décennies non pas parce qu'elles ne veulent pas être rapatriées ou que leur pays d'origine les rejettent, mais tout simplement en raison de l'opposition du pays d'accueil, qui continue à exploiter leur drame dans le cadre de son agenda politique dans la région.

Alors que partout dans le monde, les pays d'accueil oeuvrent et incitent au départ des réfugiés vivant sur leur territoire et à leur retour à la Mère Patrie, l'Algérie est le seul pays à s'opposer au retour de ces populations dans les provinces sahariennes, au Maroc.

Aucun argument politique ne peut justifier la poursuite de cette tragédie humanitaire. Conditionner ce rapatriement au règlement politique des différends, comme le fait l'Algérie depuis trois décennies, c'est tout simplement accepter le prolongement de ce drame humanitaire. Cette posture de l'Algérie est illégale juridiquement, condamnable politiquement et inacceptable humanitairement, car elle n'est soutenue par aucune résolution ni de l'AGNU ni du Conseil de sécurité et encore moins du HCR.

C'est pourquoi tant le HCR que la Communauté internationale devraient tout mettre en œuvre, afin d'organiser le rapatriement librement consentis de ces populations à leur Mère Patrie, le Maroc. Car la solution de rapatriement volontaire est la solution préférée et préférable pour les réfugiés, comme l'indiquent tous les documents du HCR, confirmés par la conclusion du dialogue du Haut Commissaire de décembre 2008.

Les camps de Tindouf ne devraient plus rester en dehors du droit international. Le droit humanitaire devrait s'appliquer à cette population, dans le cadre de l'initiative de M. le Haut Commissaire, à l'instar des autres situations prolongées similaires. La Communauté internationale ne devrait plus tolérer que cette population continue indéfiniment à être l'otage des calculs, manœuvres et chantages politiques de l'Algérie.

Il est temps que l'Algérie fasse preuve de responsabilité et d'humanisme et acceptent d'affranchir les camps, en permettant au HCR de procéder au rapatriement volontaire de ces populations.

Dans cette perspective, et fidèle à ses engagements internationaux, le Royaume du Maroc a manifesté, depuis le début de ce drame humanitaire, sa disposition à accorder toutes les garanties requises tant par le Droit international humanitaire que par le HCR, pour assurer le retour de ces populations et leur installation dans leur pays d'origine, dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.